



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°79-2022

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 05 septembre 2022 par l'entreprise CHOLTON SAS, représentée par Monsieur RIVAT Jean-Guillaume lequel souhaite effectuer la réalisation de changement de tampon assainissement située rue Centrale à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie départementale.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à compter du jeudi 08 septembre 2022 pour une durée de 5 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue Centrale pour tous les véhicules :

- Circulation alternée

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera du jeudi 08 septembre 2022 au lundi 12 septembre 2022.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise CHOLTON SAS 197 Ancien Canal de la Madeleine 69440 CHABANIERE, nom du responsable : Monsieur RIVAT Jean-Guillaume tél 06 72 93 08 59

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'entreprise HOLTON SAS 197 Ancien Canal de la Madeleine 69440 CHABANIERE, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,
Le 06 septembre 2022
Le Maire, Frédéric MILLET

